

## **EXTRAIT**

## du procès-verbal du Conseil Communal d'Yvonand

Séance du 10.11.2025

Présidence: Mme Nicole Bachmann

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 11.09.2025, **préavis 2025/10**; entendu le rapport de la commission des finances; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

## décide

- 1. De fixer à CHF 320.00 le prix de vente au  $m^2$  des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2026.
- 2. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2026. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Présidente

Nicele Bachmann

CONSTANT TO THE CONTRACT OF TH

La Secrétaire

Pauline Héritier